



**Groupe
Ornithologique
Normand**

181 rue d'Auge 14000 Caen

Tél : 02 31 43 52 56

secretariat@gonm.org • www.gonm.org

Inventaire et recensement des goélands nicheurs sur les toits de la ville d'EU

(Seine-Maritime)

Thomas DOMALAIN & Franck MOREL

**Étude réalisée par le
Groupe Ornithologique Normand**

**À la demande de la
Ville d'Eu**

Novembre 2024

Sommaire

SOMMAIRE.....	2
RESUME	3
I - METHODES	3
II - DESCRIPTION ET STATUT DES TROIS ESPECES DE GOELANDS NICHANT REGULIEREMENT SUR LES VILLES EN NORMANDIE.....	4
III - DECOMPTES DU GONM EN 2024.....	6
III.1 - NOMBRE DE COUPLES DES TROIS ESPECES DE GOELANDS.....	6
III.2 - NOMBRE DE NICHEES	6
III.2.1 - <i>Le goéland argenté</i>	6
III.2.2 - <i>Les goélands marin et brun</i>	6
IV - COMPARAISON AVEC LES ANNEES PRECEDENTES A PARTIR DES OBSERVATIONS DU GONM	7
IV.1 - LE GOELAND ARGENTE	7
IV.2 - LES GOELANDS MARIN ET BRUN	9
V - BILAN DE LA STERILISATION	10
VI - REPARTITION DES COUPLES DES TROIS ESPECES PAR SECTEUR	11
VII - CONCLUSION	12
BIBLIOGRAPHIE.....	13

Correction : Claire Debout

Validation : Gérard Debout

Résumé

Depuis 2007, le Groupe ornithologique normand (GONm) effectue, à la demande de la Mairie d'Eu, un recensement des couples nicheurs de goélands sur l'ensemble de la ville correspondant à quinze périodes de reproduction.

Ce rapport présente les résultats des recensements effectués en 2024 ainsi qu'une comparaison avec les résultats des décomptes précédents.

À partir des points hauts, le GONm a observé 239 couples de goéland argenté en 2024 et d'après les fiches de stérilisation, nous pouvons ajouter à cet effectif 55 nids qui n'ont pas pu être observés à partir des points d'observation. Environ 66 % des couples ont vu leurs nids traités (195) et seulement 6 % des couples (18) ont été observés avec des poussins.

20 à 23 couples de goéland marin (espèce strictement protégée) se sont installés sur le territoire de la ville d'Eu en 2024, au moins un a été traité par erreur.

Le goéland brun, qui bénéficie également d'une protection stricte, était représenté par un à trois couples qui se situaient sur des bâtiments qui ont été traités, mais où aucun goéland brun n'a été signalé lors du traitement des œufs ; leur stérilisation par erreur n'est donc pas impossible.

I - Méthodes

Deux décomptes des couples présents sur la ville ont été effectués les 22 avril et 13 mai 2024, avant chacun des deux passages de traitement des œufs effectués du 23 au 26 avril puis du 14 au 17 mai par la société EGEF.

Les points hauts suivants sont utilisés : la chapelle Saint-Laurent, l'hôtel de ville et un immeuble au Mont-Vitot.

Dans nos décomptes, ont été considérés comme couples :

- un couple proprement dit, c'est-à-dire deux oiseaux très rapprochés ;
- un oiseau en position de couveur sur son nid ;
- un oiseau adulte qui semble cantonné (il peut représenter un membre d'un couple dont le couveur n'est pas visible du point d'observation).

Lors du premier décompte effectué tôt en saison, du fait de la stérilisation précoce des œufs, nous n'avons pas décompté les goélands argentés puisque de nombreux couples n'avaient pas encore construit de nids. Par contre, nous avons localisé précisément les deux espèces strictement protégées, les goélands brun et marin, afin que la société traitant les œufs ait les informations précises de ces localisations pour qu'elle soit vigilante là où ces couples étaient présents.

Au second décompte, alors que les différentes espèces étaient installées, les trois espèces nicheuses ont été localisées par quartier sur un plan de la ville. Ces recensements avaient pour objectif de dénombrer les trois espèces et de localiser le plus précisément possible les goélands brun et marin.

Ces derniers ont été localisés sur des vues aériennes et leurs localisations ont été indiquées à la mairie d'Eu pour qu'elle les transmette à la société EGEF pour éviter le traitement de ces nids.

Le 4 juillet 2024, nous avons dénombré les poussins de goéland argenté sur une bonne partie de la ville afin de connaître la proportion de couples ayant mené à bien une couvée malgré la stérilisation. Nous avons également observé chaque secteur occupé par les goélands brun et marin afin de vérifier qu'ils n'avaient pas subi de traitement et qu'ils avaient bien produit des poussins.

II - Description et statut des trois espèces de goélands nichant régulièrement sur les villes en Normandie

Les « grands » goélands sont tous protégés par la législation française par :

[Arrêté ministériel du 29 octobre 2009](#) fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

- [Art. L 411-1et s.](#) du code de l'environnement : les espèces protégées bénéficient d'une protection renforcée (interdiction de détruire nids, œufs, de mutiler, de vendre ou de perturber intentionnellement...)
- Sanctions pour atteinte à une espèce protégée : [L. 415-3 à L. 415-5](#) CE (délit) et pour perturbation intentionnelle : [R. 415-1 CE](#) (contravention).

La destruction d'un nid de goéland, des œufs, des poussins ou des adultes est donc passible conformément à la loi d'un an d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende.

Néanmoins, depuis plusieurs années, des dérogations sont accordées à certaines villes normandes pour qu'elles puissent mettre en place la stérilisation des œufs de goéland argenté afin de diminuer la gêne pour les habitants.

Trois espèces de goélands nichent régulièrement sur les villes normandes :

Le goéland argenté est l'espèce la plus commune :

Longueur : 55-60 cm Envergure : 120-140 cm Poids : ± 1 kg

Ailes : gris clair à pointes noires et blanches Pattes : couleur chair

Il est considéré comme « quasi-menacé » dans la liste rouge nationale des nicheurs (UICN, 2016) et comme « vulnérable » dans la liste rouge régionale (Debout, 2016). C'est la seule espèce dont un arrêté autorisant la stérilisation des œufs peut être délivré par la DREAL. Alors



que beaucoup pensent que cette espèce est en progression, en fait ce n'est pas le cas puisque la population nicheuse française, estimée entre 53 000 et 56 000 couples en 2012, est en régression de 30 % par rapport à celle de 1999 (Issa & Muller, 2015). En Normandie, la dernière enquête de 2021-2022 (Debout, à paraître) a permis de recenser un peu plus de 13 000 couples en sites urbains et un peu plus de 4 300 en sites naturels. Le total normand est de 17 449 couples, en baisse de plus de 4 500 couples depuis 1998. De plus, la progression des nicheurs urbains ne compense pas la baisse importante sur les sites naturels (Debout, 2013).

Photo de goéland argenté (Gilles Le Guillou)

Le goéland brun :

Longueur : 48-56 cm. Envergure : 117-130 cm

Poids : ± 900 g

Ailes ; gris foncé Pattes jaunes

Il est considéré comme en danger dans la liste rouge régionale (Debout, *op. cit.*). Un peu plus de 1200 couples nichaient en Normandie en 2012 (Debout, *op. cit.*), mais la dernière enquête de 2021-2022 (Debout à paraître) a permis de recenser seulement un peu plus de 300 couples en sites urbains et environ 130 couples en sites naturels. Le total normand est de 429 couples, en baisse de plus de 600 couples depuis 2010.

En France, entre 22 000 et 23 000 couples nicheurs sont présents (Issa & Muller, *op. cit.*).



Photo de goéland brun (Tony Le Huu Nghia)

Le goéland marin (le plus gros des trois)

Longueur : 60-75 cm. Envergure : 145-165 cm

Poids : ± 1,6 kg

Ailes : noires Pattes : couleur chair pâle

La population nicheuse de goéland marin en Normandie était d'environ 1 700 couples en 2012 (Debout, *op. cit.*) et la dernière enquête de 2021-2022 (Debout à paraître) a permis de recenser un peu plus de 700 couples en sites urbains et un peu plus de 1 000 en sites naturels. Le total normand est en baisse de plus de 160 couples depuis 2010.

La population normande représente une forte proportion des 6 400 couples présents en France (Issa & Muller, *op. cit.*).

C'est un prédateur régulier des nids des autres espèces de goélands, sa présence peut donc conduire à la régression des autres goélands à sa proximité.



Photo de goéland marin (Gilles Le Guillou)

III - Décomptes du GONm en 2024

III.1 - Nombre de couples des trois espèces de goélands

En 2024, au moins 239 couples de goéland argenté ont été recensés à partir des points d'observation répartis sur l'ensemble de la ville. Tous les nids ou couples n'étant pas repérables, nous en avons dénombré 120. il s'agit donc d'un effectif minimum.

Par ailleurs, 20 à 23 couples de goéland marin ont été repérés (dont au moins 16 ou 17 nids), et un à trois couples de goéland brun (avec respectivement 16 ou 17 nids et un nid). Ces deux espèces se trouvaient principalement sur la zone industrielle et commerciale. Les goélands marins étaient également présents dans le quartier de la gare (5 à 7 couples), dans le centre-ville (3) et dans le quartier du Mont-Vitot (2). Un nid de goéland brun se trouvait sur le collège Louis Philippe dans le quartier du Mont-Vitot et un couple a peut-être niché sur le lycée Anguier dans le quartier de la gare.

III.2 - Nombre de nichées

III.2.1 - Le goéland argenté

Le tableau 1 dresse le bilan des observations de poussins réalisées par le GONm au début du mois de juillet 2024.

Tableau 1 : Nombre de poussins de goéland argenté observés en juillet 2024

Secteurs	Nombre de poussins	Nombre de nichées
Zone industrielle	16	12
Quartiers de la gare	3	2
Quartiers Mont-Vitot	0	0
Centre-ville	6	4
	25	18

Au moins 25 poussins de goéland argenté ont éclos malgré le traitement des œufs. Ils étaient issus d'au moins 18 pontes. Aucune autre nichée n'a été notée au moment de la stérilisation. D'après ces observations, moins de 8 % des 239 couples nicheurs potentiels ont eu des poussins, ce qui est faible.

III.2.2 - Les goélands marin et brun

Sur les 20 à 23 couples de goéland marin présents sur la ville d'Eu en 2024, au moins 7 ont été observés par le GONm ou par la société EGEF, avec au moins un poussin.

Aucun poussin de goéland brun n'a été observé cette année.

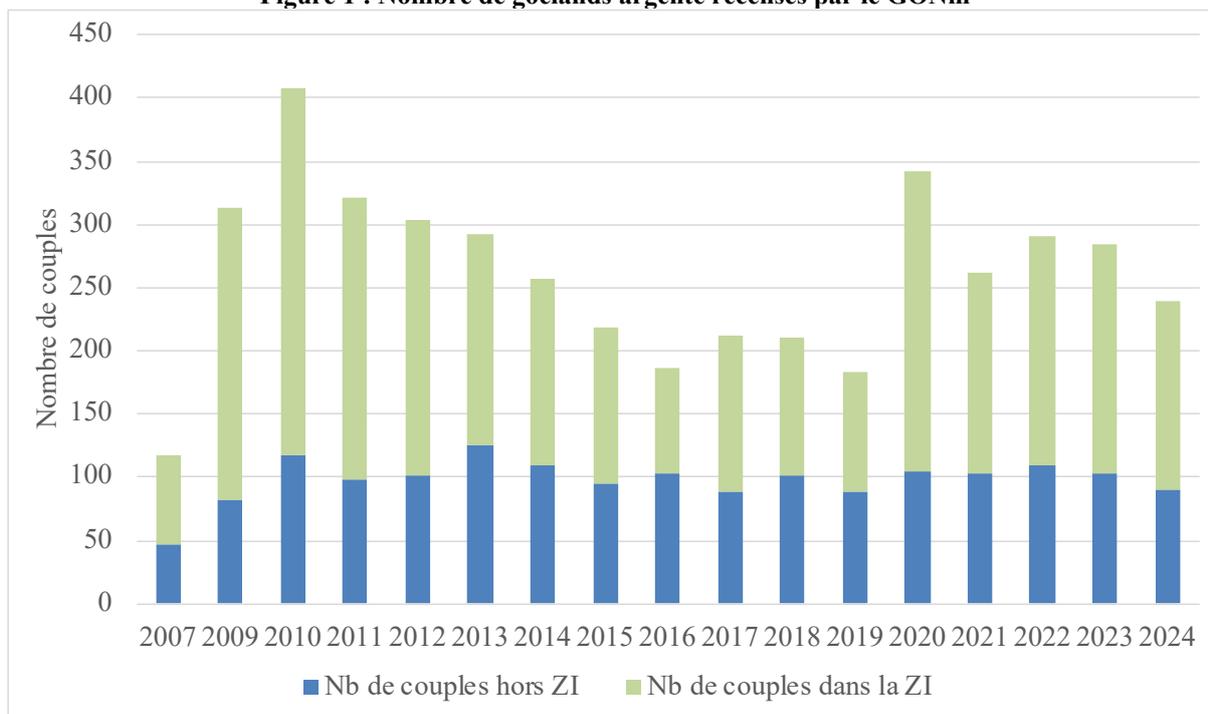
S'il est facile de différencier les œufs et nids de goéland marin, nettement plus gros que ceux des deux autres espèces, il est impossible de différencier les œufs et nids des goélands argenté et brun. Il est donc impératif de repérer avant le traitement les goélands bruns sur les nids (signalés par le GONm lors des comptages de mai) ou d'observer les oiseaux en vol au-dessus des nids en cours de traitement pour confirmer la présence du goéland brun.

IV - Comparaison avec les années précédentes à partir des observations du GONm

IV.1 - Le goéland argenté

Les goélands ont été recensés par le GONm sur la ville d'Eu en 2007 puis de 2009 à 2024. Les figures 1, 3 et 4 présentent les nombres de couples des trois espèces comptées à partir de points hauts lors des 17 années de suivi. Pour ces graphiques, nous avons considéré le nombre maximum de couples cantonnés par secteur lors des deux recensements effectués.

Figure 1 : Nombre de goélands argenté recensés par le GONm



D'après les effectifs totaux qui cumulent ceux de la zone industrielle (ZI) et ceux des autres quartiers, nous observons de fortes variations interannuelles principalement liées aux effectifs de la zone industrielle. En effet, sur les autres quartiers, après la progression constatée entre 2007 et 2010, les effectifs sont relativement stables (souvent entre 90 et un peu plus de 100 couples).

Les fortes fluctuations sur la zone industrielle ne semblent pas naturelles et elles sont probablement liées, au moins en partie, à des suppressions illégales de nids sur certains sites. Des travaux de réfection ou de nettoyage de toiture en période de nidification ou en début d'installation des goélands expliquent également en partie ces fluctuations. Notons également qu'il y a eu des travaux sur l'entreprise « Précision » et il n'y avait plus de toiture sur ce site en 2023 (pratiquement aucun goéland argenté sur ce site en 2023 alors qu'il y en avait au moins une cinquantaine de couples en 2022).

En 2020, sur EINEA/ALCATEL-LUCENT, la principale colonie qui compte environ un tiers des nids de toute la zone industrielle est passée de 103 adultes le 4 mai à seulement 20 le 18 mai. De nouveau en 2021, l'effectif est passé de 163 adultes le 29 avril à 55 le 20 mai. Ces fortes variations ne paraissent pas naturelles. En 2024, il n'y avait plus qu'une quarantaine de couples de goéland argenté sur ce site ; ils ont été traités.

Les variations importantes sur la zone industrielle d'une année à l'autre peuvent sans doute s'expliquer par des travaux.

Dans la ZIC, les goélands montrent des préférences pour certains types de toitures. Par exemple, le toit-terrasse en étanchéité bitumé d'Intermarché ne semble pas les intéresser. Ils préfèrent les vieilles toitures en fibrociment couvertes de lichens. Le goéland argenté, espèce coloniale, a une attirance pour les sites déjà occupés par ses congénères. Certains toits peuvent perdre leur attractivité suite à des opérations de nettoyage régulières. Plusieurs paramètres interviennent donc dans la répartition des goélands sur les toits : le calendrier des travaux, le type et la fréquence des dérangements et la sélection par les goélands.

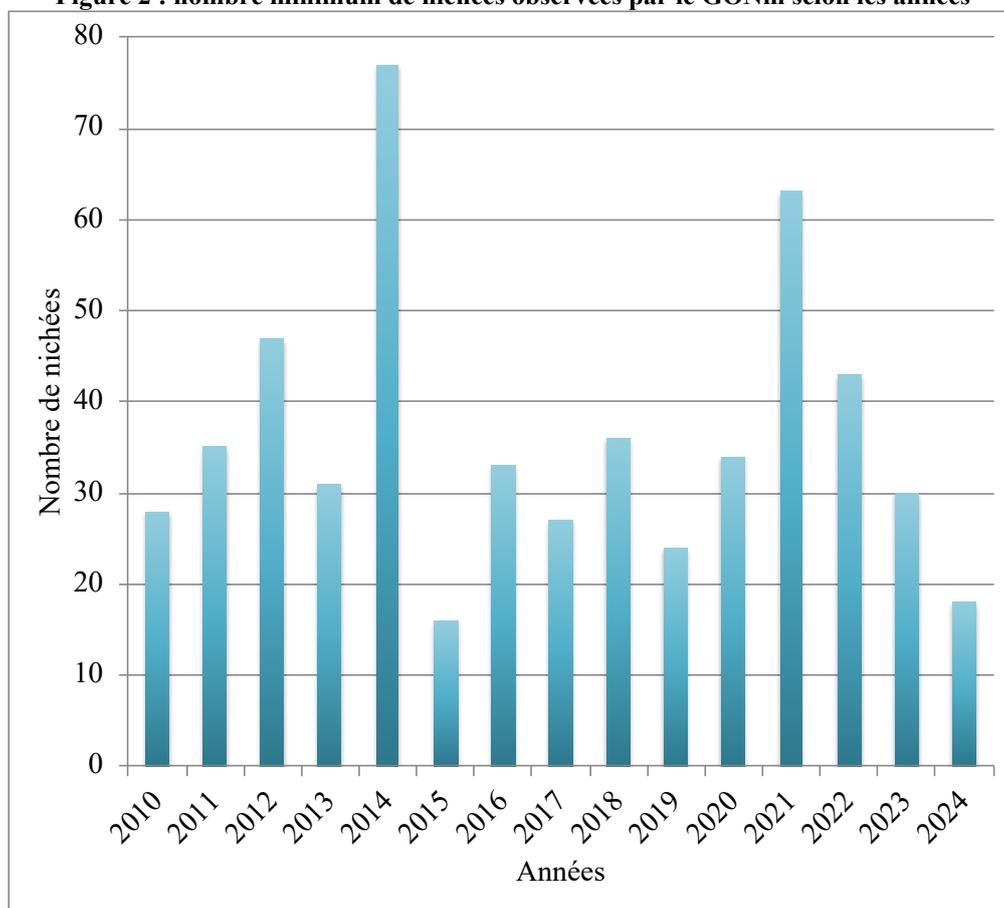
Par ailleurs, des enlèvements réguliers de nids ont certainement eu lieu sur plusieurs sites depuis plusieurs années. En plus d'être illégales, ces interventions rendent impossible l'interprétation des résultats sur cette zone, compte tenu des déplacements de goélands nicheurs entre différents sites, parfois au cours d'une même saison de nidification. Ces « nettoyages » n'ayant pas lieu à date fixe, il peut y avoir de grandes différences d'une journée à l'autre et donc d'une année à l'autre, en fonction de la date des décomptes qui peuvent être effectués avant ou après.

Une forte proportion (45 à 73 % selon les années) du nombre de couples de goéland argenté présents sur la commune d'Eu se trouve sur la zone industrielle et commerciale.

La figure 2 présente une comparaison du nombre de nichées observées par le GONm selon la même méthode depuis 2010.

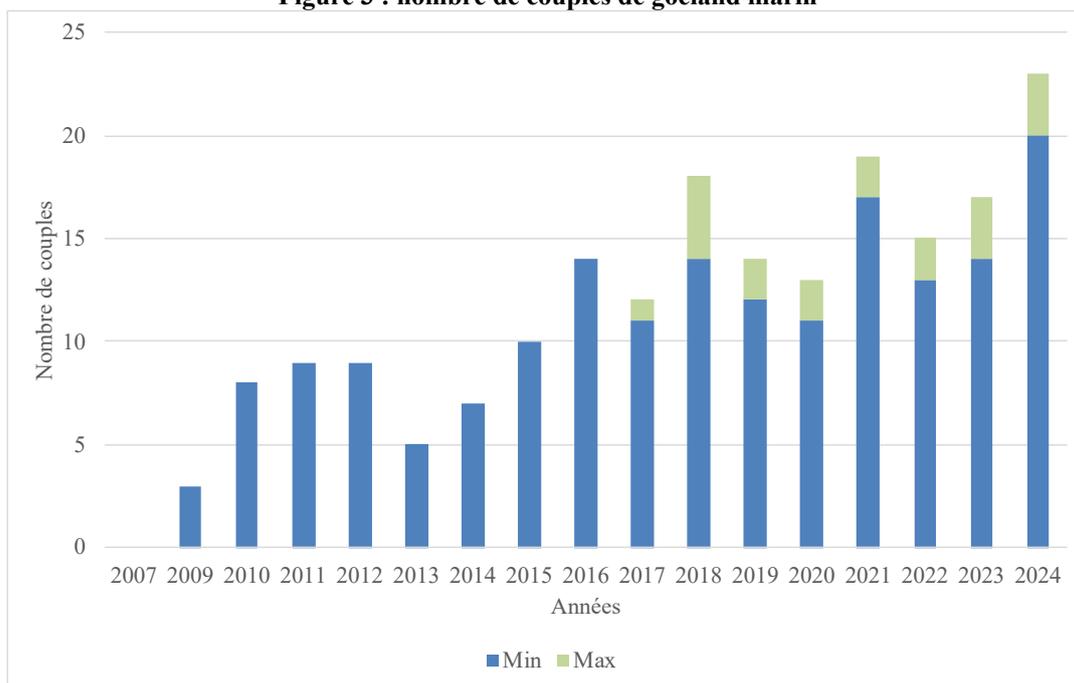
Les années 2014 et 2015 présentent les valeurs maximale et minimale extrêmes. Le nombre de nichées observées en 2024 (18) est le second plus faible, il est inférieur à la moyenne des années précédentes (37).

Figure 2 : nombre minimum de nichées observées par le GONm selon les années



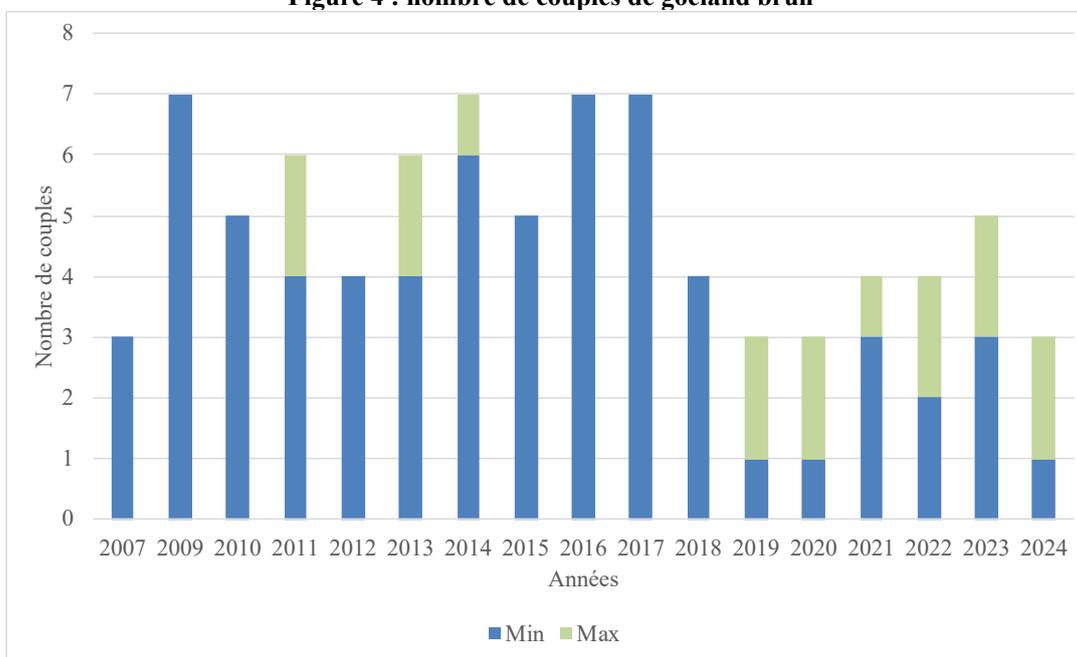
IV.2 - Les goélands marin et brun

Figure 3 : nombre de couples de goéland marin



En dépit des fluctuations interannuelles, la population du goéland marin est plutôt en progression. La figure 2 le montre clairement avec de fortes valeurs observées entre 2016 et 2024 et un maximum noté lors de la dernière année.

Figure 4 : nombre de couples de goéland brun



Le nombre de couples de goéland brun connaît également des fluctuations interannuelles entre 3 et 7 couples depuis le début de la période d'observation. Il est facile de confondre les œufs du goéland brun avec ceux du goéland argenté. Pour cette raison, cette espèce est souvent victime d'erreurs d'identification lors de la stérilisation. En 2024, nous n'avons réussi à observer qu'un seul nid de goéland brun.

V - Bilan de la stérilisation

Le tableau 2 récapitule le nombre de nids traités par la société EGEF lors du premier passage effectué entre les 23 et 26 avril et du second passage du 14 au 17 mai 2024. Même si les dates de traitement sont conformes aux préconisations (puisqu'il est recommandé de terminer le premier passage avant le 15 mai et de réaliser le second traitement trois semaines après le premier), nous pouvons faire remarquer qu'il est inutile de commencer le premier traitement aussi tôt, en avril, alors qu'une forte majorité des couples de goéland argenté ne couve pas encore. D'ailleurs seulement 13 nids avec une ponte complète (3 œufs) ont été traités lors du premier traitement.

Si la municipalité souhaite que le plus grand nombre de couples de goéland argenté soit concerné par le traitement des œufs, il ne faut pas commencer la stérilisation avant le 5 mai.

Tableau 2 : Bilan des données de stérilisation en 2024

Passage	Nids vides	1o	2o	3o	1o et 1p	2o et 1p	1o et 2p	1p	2p	3p	Nb de nids traités	Nb d'œufs traités	Nb de nichées
1	6	12	17	13							42	85	0
2	0	13	38	144							195	521	0
Nombre de nids traités avant éclosion en deux passages (sans les nids vides)											195		

Au moins 195 nids avec œufs ont été traités en deux passages.

Si l'on compare les données de stérilisation avec les données des comptages du GONm, on remarque qu'au moins 35 nids notés sur la zone industrielle par la société EGEF ne sont pas répertoriés dans les nids ou oiseaux cantonnés recensés par le GONm ; c'est le cas également de 16 nids dans le quartier de la gare et 4 nids sur Mont-Vitot.

En 2024, en cumulant les données du GONm et les nouveaux nids signalés par la société EGEF, il y avait donc au moins :

- 184 couples de goéland argenté sur la zone industrielle ;
- 110 couples sur les zones habitées ;
- Soit, en 2024, un total d'au moins 294 couples (312 en 2023) sur l'ensemble de la commune.

Cette année, la stérilisation a concerné plus de 80 % des couples présents sur des bâtiments industriels (Gouet compris) et environ 38 % des couples présents sur les zones habitées.

Depuis le début des suivis menés sur la ville d'Eu, le GONm préconise de traiter en priorité les zones habitées où la présence des goélands est plus ressentie. Hélas, c'est le contraire qui est pratiqué, puisque le traitement des œufs de la zone industrielle est privilégié.

Notons que la présence d'un nid de goéland brun sur le collège Louis Philippe a été signalé par le GONm, il ne figure pas dans le bilan de la stérilisation, il se peut donc qu'il ait été traité par erreur puisque deux nids y ont été traités.

Sur le lycée Anguier un goéland brun était présent le 13 mai, mais aucun nid de goéland brun n'est signalé lors du traitement des œufs ; il se peut que le goéland brun n'ait finalement pas niché sur ce site, mais il est également possible que son nid ait été traité par erreur (mais nous ne pouvons pas l'affirmer). La même remarque peut être faite pour l'entreprise Eina où un individu était présent en avril, mais pas de goéland brun signalé lors du traitement des œufs.

En ce qui concerne le goéland marin, d'après les coordonnées géographiques des nids, un des 5 nids de goéland marin a été traité sur le toit de la société Eol. Les autres nids ne semblent pas avoir été traités et la société EGEF a signalé 11 nids ou nichées de goéland marin non traités. Seulement 7 nichées de goéland marin ont été observées, il y a donc eu soit de

nombreux échecs de causes inconnues ou alors certains poussins bien cachés n'étaient pas visibles à partir des points d'observation.

VI - Répartition des couples des trois espèces par secteur

La carte 1 présente la répartition des couples des trois espèces de goéland sur les 4 secteurs de la ville. Les effectifs des trois espèces ont été définis en considérant à la fois les données du GONm et celles de la stérilisation.

Carte 1 : Nombre de couples des trois espèces de goélands observés par le GONm et/ou EGEF par quartier en 2024



Nombre de couples de **goéland argenté (rouge)**, de **goéland marin (bleu)**
et de **goéland brun (orange)**

VII - Conclusion

La population de goéland argenté recensée à partir des points d'observation sur la ville est de 239 couples. Les décomptes sont effectués chaque année par le GONm à partir des rues et de certains points hauts. Le nombre de nids réellement présents est certainement sous-estimé, certains nids « cachés » n'étant pas visibles depuis les points d'observation. Mais ces décomptes peuvent être comparés puisque la méthode de recensement est invariable.

Les évolutions des effectifs sur la zone industrielle sont très variables et doivent être liées, au moins certaines années, à des destructions illicites de nids.

Sur les zones habitées les deux maxima ont été atteints en 2013 (126) et 2010 (117) et, depuis 2014, ils fluctuent entre 88 et 109 couples sans réelle tendance. Depuis 2010, il est certain que la population sur les zones habitées ne progresse pas.

En 2024, en prenant en compte les observations du GONm et celles de la stérilisation, la population nicheuse de goéland argenté peut être estimée à 294 couples. 66 % de ces couples ont eu leurs œufs traités et seulement 6 % des couples ont été observés avec des poussins.

En 2024, au moins 20 à 23 couples de goéland marin ont tenté de nicher, ce qui correspond à l'effectif maximum depuis le début des suivis. Seulement 7 de ces couples ont été observés avec des poussins, mais ce faible nombre de nichées n'est pas lié à la stérilisation des œufs de cette espèce par erreur puisqu'une analyse fine des données de stérilisation montre qu'un seul nid de goéland marin semble avoir été traité par erreur.

En 2023, un à trois couples de goéland brun étaient présents, soit un effectif assez comparable à ceux des six années précédentes, mais en diminution par rapport à la période 2019 à 2017. Ces couples s'étant installés sur des bâtiments traités il n'est hélas pas impossible que leurs œufs aient été traités par erreur. Cette espèce est en régression en Normandie.

Une grande partie des couples de goéland argenté est installée dans les zones industrielles et commerciales. Le GONm préconise que les opérations de stérilisation sur ces zones industrielles soient évitées afin que ces dernières servent de pôle attractif. La stérilisation des œufs sur ces zones industrielles où les densités d'oiseaux sont les plus importantes est rapidement ressentie par les oiseaux qui désertent plus rapidement ces sites. Dans ce cas, il y a un déplacement vers les habitations d'où un « éclatement » de la population. Les nuisances sont alors potentiellement plus importantes pour les habitants du centre-ville. En conséquence, il est donc nécessaire de **traiter prioritairement les zones habitées** (centre-ville, écoles et quartier du Mont-Vitot notamment) et de **ne pas traiter les zones industrielles**. Cette solution permettrait également de préserver les goélands marin et brun, strictement protégés, qui ne fréquentent pas ou peu le centre-ville. Hélas la commune d'Eu ne tient pas compte de cette remarque et traite en priorité les œufs de goéland argenté sur les zones industrielles.

D'autre part, il semble qu'en dehors des opérations de stérilisations autorisées, des destructions illégales de nids ont lieu sur certains sites industriels. Les entreprises et tous les habitants concernés doivent être informés qu'il est interdit de détruire les œufs et nids de goélands sous peine d'une forte amende.

Si les opérations de stérilisation sont reconduites dans le futur, après autorisation des services de l'État, il est indispensable :

- que la société traitant les œufs **soit attentive à ne pas traiter les nids de goélands brun et marin** (ce qui a été le cas en 2024 pour le goéland marin, mais des doutes existent sur la stérilisation des goélands brun dont le nid et les œufs sont indifférenciables de ceux du goéland argenté) ;
- que les dates d'intervention soient indiquées sur le bilan du traitement, et que **le contenu des nids traités soit bien précisé à chaque passage et sur chaque site ou rue** (« n » nids vides, « n » nids à 1 œuf, « n » nids à 2 œufs, « n » nids à trois œufs, « n » nids avec poussins »), comme cela a été fait entre 2022 et 2024 ;

- que les nids de goéland marin et brun fassent l'objet d'un fichier différent de celui du goéland argenté, comme cela a été fait entre 2022 et 2024 ;
- et que le traitement des œufs ne débute pas avant le début du mois de mai, tout en terminant le premier traitement avant le 15 mai et le second devant être effectué trois semaines après.

Bibliographie

DEBOUT, G. (2016) - Liste rouge des oiseaux de Normandie / GONm

DEBOUT, G. (2013) - Oiseaux marins nicheurs de Normandie : Bilan d'un demi-siècle de recensements. Le Cormoran n°78 : 67 - 78.

DEBOUT G. et CHEVALIER B. (2022) - Nouvel Atlas des oiseaux de Normandie. Nidification et présence hivernale. GONm/OREP, Bayeux.

GALLIEN, F. & LE GUILLOU, G (2019) - Zone de Protection Spéciale FR2510037 « Littoral seinomarin ». Actualisation des effectifs d'oiseaux nicheurs. Oiseaux marins et faucon pèlerin - saison 2019. Rapport à la demande de l'AFB, 26 p.

ISSA, N. & MULLER, Y. coord. (2015) - Atlas des oiseaux de la France métropolitaine. Nidification et présence hivernale. LPO/SEOF/MNHN. Delachaux et Niestlé, Paris, 1408 p.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016) - La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France